



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE DE SAINT-GAUDENS

Séance du 18 juillet 2022

| | | |
|-----------------------|----|--|
| N°2022-81 | | L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Belvédère, à 20h30 |
| Nombre de conseillers | | |
| En exercice | 33 | |
| Présents | 25 | |

Présents :

Jean-Yves DUCLOS, Jean-Luc SOUYRI, Magali GASTO-OUSTRIC, Eric HEUILLET, Isabelle RAULET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA, Pierre SAFORCADA, Marie-Pierre BITEAU, Béatrice MALET, Jean-François AGNES, Vincent PUYMEGE, Céline RICOUL, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Didier LACOUZATTE, Laura FINI, Anette DEGOUL, Jean-François SENAC, Mireille GUERGUIL-NICOLAS, Pascal BORIES, Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT

Absents excusés représentés par pouvoir :

| | |
|-----------------------|--------------------------------------|
| Alain PINET | donne pouvoir à Eric HEUILLET |
| Annie NAVARRE | donne pouvoir à Evelyne RIERA |
| Benoit CAMPO-CASTILLO | donne pouvoir à Pierre SAFORCADA |
| Sébastien GIRAUDO | donne pouvoir à Joël GUILLERMIN |
| Nathalie MORENO | donne pouvoir à Céline RICOUL |
| Fanette ARIAS | donne pouvoir à Manuel ISASI |
| Corinne MARQUERIE | donne pouvoir à Annabelle FAUVERNIER |
| Yves CAZES | donne pouvoir à Frédéric IMBERT |

Secrétaire de séance : Laura FINI

* * * *

CONCERT – JUIN 2023

Rapporteur : Pierre SAFORCADA, Adjoint au Maire

David HALLYDAY tournera en avril-mai-juin 2023. Cette tournée sera concomitante de la sortie d'un best of comprenant des titres inédits et des titres live.

La Ville a l'opportunité d'accueillir, le 10 juin 2023, le chanteur aux 13 albums dont « Un Paradis Un Enfer » (1999 / disque de platine), « Un Nouveau Monde » (2010 / disque d'or) et le dernier « J'ai quelque chose à vous dire » (2018 / disque de platine).

Le contrat de cession s'élève à 25 000 € HT.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de la présente décision et de fixer le prix du billet au tarif de 35€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité,

29 pour,

4 abstentions : Mme FAUVERNIER, M. IMBERT, Mme MARQUERIE, M. CAZES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la proposition de concert de David HALLYDAY, le 10 juin 2023,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre SAFORCADA, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de la venue en concert au « Cube » du chanteur David HALLYDAY, le 10 juin 2023, pour un montant de 25 000 € HT,

FIXE le prix du billet au tarif unique de 35€,

DIT la dépense sera imputée au compte 6232 de l'exercice considéré et le produit de la vente des billets est encaissé par la régie de recettes du service culturel.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS